



APPEL DE DEMANDES (AD)

FACILITER UN MÉCANISME DE RÉTROCESSION DE PRÊTS GARANTI AUX ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES DANS LES CHÂÎNES DE VALEUR DES CÉRÉALES ET DES LÉGUMINEUSES

Nom du projet :	Programme de commerce et d'investissement en Afrique (ATI) de l'USAID : Sécurité alimentaire et opportunités d'investissement résilient
USAID	Bureau Régional de l'USAID pour le SAHEL- Région du Sahel, Crédits supplémentaires pour l'Ukraine, Programme de sécurité alimentaire
Numéro de référence :	RFA-03-Burkina Faso
Date de publication :	10 Juillet 2023
Date limite de réception des demandes :	10 août 2023
Date de soumission des questions	Soumettez votre demande RFA Questions Pas plus tard que: 24 juillet 2023
Date de la session de questions/réponses :	25-26 juillet 2023

APERÇU DE L'ATI

Le programme de commerce et d'investissement en Afrique (ATI) de l'USAID est conçu pour renforcer la capacité du Gouvernement américain à stimuler les échanges commerciaux et l'investissement à destination, en provenance et à l'intérieur du continent africain. Le programme à l'échelle continentale est le programme phare de l'USAID pour appuyer l'initiative « Prosper Africa ». Il vise à stimuler le commerce et les investissements entre les États-Unis et l'Afrique.

Sous l'impulsion de la demande du marché, l'ATI adopte des approches innovantes pour atteindre ses objectifs. Le programme ATI est conçu comme un petit ensemble d'activités de base coordonnées de manière centralisée fournissant une assistance technique et institutionnelle, ainsi qu'un grand mécanisme flexible de sous-traitance et de subvention sous contrat basé sur la performance, conçu pour répondre aux besoins et aux opportunités identifiés par les missions de l'USAID et le secteur privé.

Après la guerre en Ukraine, l'USAID a engagé l'ATI pour faciliter les partenariats avec le secteur privé qui pourraient rapidement élargir l'accès et la disponibilité des intrants agricoles, des technologies et de la nourriture en réponse à la disponibilité et aux chocs de prix à travers l'Afrique.

DESCRIPTION DU PROGRAMME

Au cours de la dernière année, des crises locales, régionales et mondiales simultanées, notamment l'insécurité, la violence et la guerre en Ukraine, ont entraîné une insécurité alimentaire et nutritionnelle alarmante au Burkina Faso. En 2022, l'inflation persistante a fait grimper les prix des denrées alimentaires à leur plus haut niveau en plus de 20 ans. Bien que l'inflation ait diminué depuis l'année dernière, les prix des denrées alimentaires sont restés élevés, en raison de la perturbation des chaînes d'approvisionnement mondiales causée par la COVID-19 et la guerre en Ukraine.

Le programme ATI cherche à s'associer au secteur privé pour inciter les agro-industries à investir rapidement dans les chaînes de valeur des céréales et des légumineuses. Le programme ATI a identifié l'accès au financement comme un facteur clé de l'environnement incitatif pour accroître l'accès aux intrants agricoles qui favoriseraient la production et contribueraient à lutter contre l'insécurité alimentaire et à favoriser la résilience de manière inclusive et durable.

Malgré l'amélioration des précipitations en 2022, l'accès à la nourriture reste une préoccupation majeure dans tout le pays. Dans le nord, une zone commerciale et agricole traditionnellement dynamique, la production a chuté en raison des conflits et des déplacements internes. Deux régions du Burkina Faso, le Centre-Nord et le Sahel, accueillent le plus grand nombre de déplacés internes avec les niveaux les plus élevés de pauvreté et d'insécurité alimentaire. Dans d'autres zones, les investissements limités dans l'innovation agricole ont contribué à réduire la disponibilité et l'accès aux intrants agricoles pour la production, faisant du Burkina Faso un importateur net de produits alimentaires. Tel que rapporté par FEWSNET en mars 2023, les prix des céréales tels que ceux du mil, un aliment de base pour les ménages vulnérables, sont restés élevés par rapport à leur moyenne quinquennale, en particulier sur les marchés en zones touchées par le conflit.

Le mil, le maïs et le sorgho sont les denrées alimentaires les plus importantes pour la consommation des ménages au Burkina Faso. Les légumineuses alimentaires telles que le niébé et l'arachide contribuent de manière importante aux revenus des ménages et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Cependant, les rendements de production des céréales et des légumineuses sont restés en-dessous de leur potentiel. Aider les acteurs du marché à utiliser des intrants de qualité pour la production locale contribuera à améliorer les moyens de subsistance des populations, en particulier des femmes et des jeunes, et à créer davantage de possibilités d'accéder à des aliments nutritifs. Un soutien financier aux agriculteurs pour leur permettre d'accéder à des intrants abordables peut améliorer la production de céréales et de légumineuses. Au cours de la consultation avec les agriculteurs, les agro-industries et les institutions financières, quatre défis critiques dans le secteur agricole ont été identifiés relatifs à l'accès aux capitaux pour les intrants agricoles, à savoir : i) le risque de sécurité ii) le manque de garanties, iii) la mauvaise gestion de la trésorerie par les bénéficiaires de prêts et iv) un taux élevé d'activité informelle.

Compte tenu de la situation actuelle au Burkina Faso, il est urgent de fournir des sources inclusives et durables de fonds de roulement, en particulier aux entreprises qui travaillent dans les chaînes de valeur des céréales et des légumineuses, en vue d'atteindre les objectifs suivants : i) fournir un accès au financement agricole qui permettra aux chaînes de valeur des céréales et des légumineuses d'accroître la disponibilité des aliments dans tout le pays; et ii) accroître l'accès au financement pour permettre aux institutions financières et aux agro-industries de continuer à prêter au secteur agricole. Un meilleur accès au financement soutient l'expansion du secteur agricole éventuellement, augmentant l'offre de produits alimentaires abordables dans le pays.

POSSIBILITÉ DE FINANCEMENT

Le bureau régional de l'USAID/Sahel (SRO), l'USAID/Burkina Faso et le programme ATI s'associeront et travailleront avec une institution financière et/ou des acteurs du secteur privé (par exemple, une institution de microfinance (IMF), un négociant agricole ou une agro-industrie) pour offrir aux parties prenantes de la chaîne de valeur des céréales et des légumineuses (agriculteurs, commerçants et transformateurs) un accès au fonds de roulement et au financement du commerce. Cela inclut les parties prenantes qui commercialisent les céréales et les légumineuses. En conséquence, ces parties prenantes de la chaîne de valeur auront accès à des capitaux supplémentaires et pourront augmenter l'offre des produits alimentaires sur les marchés à travers le pays.

L'approche recommandée pour cette activité devrait être mise en œuvre par le biais d'une institution financière comme suit :

1. Le programme ATI, souscrite auprès de DAI, dépose jusqu'à 1 million de dollars sur le compte d'une institution financière sélectionnée. Ce dépôt sera ensuite cédé à l'institution financière concernée qui

fera un prêt allant jusqu'à 1 million de dollars aux acteurs du secteur privé pour rétrocession aux agriculteurs, aux commerçants et aux transformateurs à titre de garantie contre tout défaut de paiement, sous réserve des conditions générales.

2. L'institution financière sélectionnera et approuvera les acteurs du secteur privé pour les demandes de prêt, sous réserve des processus de diligence raisonnable.
3. Les acteurs du secteur privé qui postulent à cette facilité devront fournir une contribution de contrepartie équivalente pour accéder à cette opportunité de subvention. Cette contribution de contrepartie devrait augmenter le montant total du prêt disponible pour les producteurs de céréales et de légumineuses, les transformateurs et/ou les commerçants.
4. Les acteurs du secteur privé accorderont des prêts à des prix préférentiels pour des activités visant à développer les chaînes de valeur des céréales et des légumineuses.
5. Les remboursements des prêts par les acteurs du secteur privé à l'institution financière permettront d'assurer un nouveau cycle de prêts aux acteurs de la chaîne de valeur. Cependant, cela dépend de la période restante pour le dépôt de garantie auprès de l'institution financière pour la subvention et de la disponibilité des fonds dans le dépôt en cas de paiement à partir du défaut de paiement.

Rarement, et sous réserve d'un processus de diligence raisonnable strict, le programme ATI peut adopter une approche de dépôt direct auprès d'acteurs du secteur privé tels que les IMF. Le programme ATI ciblera un large éventail de réponses des institutions financières et des IMF sur un critère de sélection concurrentiel afin de s'assurer dans la mesure du possible que les candidats sélectionnés soient constitués d'acteurs viables capables de mener à bien la tâche ci-dessus. Le programme ATI suggère que les candidats remplissent au moins, mais sans s'y limiter, les conditions suivantes :

1. *Être une institution établie depuis au moins cinq ans avec une solide portefeuille* : institutions ayant fait leurs preuves dans la gestion de portefeuilles de prêts avec des PME (de préférence une clientèle existante d'agriculteurs/négociants/transformatrices) et la capacité démontrée à maintenir de faibles taux de défaut. Un portefeuille performant indique une gestion efficace des risques et accroît la probabilité de réussite dans la rétrocession des prêts.
2. *Dotée de systèmes opérationnels et financiers sains* : institutions dotées de systèmes de gestion opérationnelle et financière bien établis. Elles devraient disposer d'un système efficace d'octroi de prêts, des procédures de suivi et de recouvrement efficaces, maintenir des registres et des rapports financiers fiables.
3. *Avoir Une vaste clientèle* : institutions qui ont une large portée et une large clientèle en général (effet de portefeuille de bilan pour servir divers secteurs). Un large réseau de clients indique la capacité d'identifier et de servir efficacement le marché cible, augmentant ainsi l'impact potentiel d'un accès accru au financement et aux activités de rétrocession.
4. *Faire preuve d'une bonne gouvernance et gestion* : équipe de gouvernance et de gestion des institutions. Elles doivent disposer de processus décisionnels transparents, d'un leadership expérimenté et engagé, d'un engagement en faveur de l'impact social et de l'égalité des sexes sur le marché, d'un processus de décision d'approbation de prêts juste et crédible, un recouvrement juridique strict mais équitable des crédits en souffrance, des conditions de prêt équitables. Une gouvernance solide garantit une utilisation efficace des fonds et des opérations durables.
5. *Performance sociale et alignement sur la vision de la mission* : évaluer la vocation sociale de l'institution et son alignement avec les objectifs de financement de la mission. Considérez les institutions qui accordent la priorité à l'impact social, au bien-être des clients, à l'inclusion financière, à la prise en compte du genre et de la jeunesse et à la création de valeur ajoutée aux prêts générateurs de revenus, car cela garantit que le capital est utilisé d'une manière conforme à nos objectifs.
6. *Viabilité financière* : performance financière et viabilité de l'institution. Une situation financière saine, la rentabilité et des réserves de capital suffisantes sont essentielles pour la stabilité à long terme et le développement avec succès des activités de rétrocession.
7. *Diligence raisonnable de DAI* : les institutions sélectionnées seront soumises à une diligence raisonnable rigoureuse, y compris l'examen des états financiers, des rapports de portefeuille de prêts, des prêts non productifs (PNP) et des témoignages de clients, afin de s'assurer que les points forts des institutions sont cohérents et bien établis.

En outre, le programme ATI fournira aux IF, aux IMF et aux acteurs du secteur privé une assistance technique pour renforcer les pratiques de gestion et les capacités techniques, faciliter la croissance et le développement des entreprises, accroître l'accès à diverses sources de financement, améliorer le sens des affaires et d'autres compétences importantes en leadership. L'assistance technique renforcera les capacités des acteurs du secteur privé qui contribuent à l'amélioration de la sécurité alimentaire au Burkina Faso. Les acteurs du secteur privé sont censés atteindre les emprunteurs finaux (c'est-à-dire les agriculteurs, les commerçants et les transformateurs) et améliorer la production et les rendements des cultures, accéder aux marchés et améliorer la sécurité alimentaire.

Les exemples d'interventions d'assistance techniques auprès des acteurs du secteur privé comprennent, mais sans s'y limiter :

1. Les ateliers de renforcement des capacités axés sur la gestion financière, la planification des activités, les procédures de demande de crédit et l'utilisation efficace du crédit pour améliorer la production et la distribution.
2. Le soutien au développement des affaires, par exemple en fournissant une assistance technique et un mentorat pour renforcer leurs modèles commerciaux, améliorer l'efficacité opérationnelle et, pour les non-IFM, élaborer des stratégies pour intensifier la production et la distribution.
3. Les rapports de suivi et d'évaluation pour établir un système robuste de suivi de l'impact et de l'efficacité des interventions afin qu'elles puissent répondre aux exigences en matière de rapports.

Les critères pour des interventions efficaces sont les suivants :

1. L'urgence : les interventions dirigées par le secteur privé qui fournissent des activités prêtes à mettre en œuvre pour répondre aux défis de l'accès, la disponibilité et l'abordabilité dans les chaînes de valeur des céréales et des légumineuses.
2. L'évolutivité : interventions inclusives et durables qui peuvent avoir un impact à grande échelle sur les chaînes de valeur des céréales et des légumineuses tout en construisant des systèmes alimentaires résilients.
3. L'impact : interventions qui soutiennent l'entrepreneuriat, en particulier chez les femmes et les jeunes, avec un nombre élevé de personnes capables d'améliorer leurs moyens de subsistance et d'accroître la sécurité alimentaire dans tout le pays.
4. la complémentarité avec l'USAID : en adéquation avec les valeurs de l'USAID qui consistent à promouvoir une approche basée sur le marché pour atteindre les résultats escomptés qui ne seraient pas possibles autrement.

INFORMATIONS SUR LA SUBVENTION

Montant et type de subvention : le programme ATI accordera des subventions basées sur la performance allant de **250 000 \$ à une subvention maximale ne dépassant pas 1 million de dollars**, pour établir des partenariats avec des acteurs du secteur privé répondant aux objectifs suivants : i) fournir un accès au financement agricole qui permettra aux chaînes de valeur des céréales et des légumineuses d'accroître l'accès et la disponibilité de la nourriture dans tout le pays; et ii) accroître la capacité des acteurs du secteur privé à continuer à fournir un soutien financier au secteur agricole après la fin du programme ATI de l'USAID.

Des montants de subvention plus ou moins importants peuvent être envisagés si l'activité proposée répond aux objectifs de l'appel de demandes. Une gamme de types de subventions peut être envisagée.

Subventions basées sur la performance : la subvention basée sur la performance préférée sera un accord de subvention à montant fixe (FAA) en vertu des règles de l'USAID. Les paiements au titre des subventions à montant fixe sont effectués en fonction des résultats prédéterminés, appelés jalons. Les jalons sont convenus entre le programme ATI et le partenaire avant l'octroi de la subvention.

Bien que la FAA soit le mécanisme de subvention privilégié dans le cadre du présent appel de demandes, le programme ATI procédera à des évaluations de la capacité de tous les bénéficiaires potentiels dans lesquelles leur mode d'attribution sera déterminé en fonction des capacités financières et administratives du candidat.

D'autres modalités d'attribution peuvent inclure une subvention en nature, une subvention standard, une subvention simplifiée ou une combinaison de subventions FAA et en nature, mais cela dépend de la capacité du bénéficiaire potentiel telle que déterminée par le programme ATI.

Si l'évaluation faite par le programme ATI identifie des faiblesses ou des déficiences qui remettent en question la capacité du candidat à gérer la subvention, le programme ATI peut choisir de retirer le candidat de la considération dans le cadre de cette opportunité de financement ou de sélectionner un mécanisme plus approprié pour la capacité financière, administrative et opérationnelle actuelle du candidat dans le cadre de l'ATI. Le candidat acceptera les paramètres et les méthodes de vérification des subventions lors de l'élaboration de la demande complète, en donnant une latitude au partenaire sur la façon dont il atteindra l'objectif, afin de fournir un accès accru aux finances de l'agro-industrie, ce qui permettra aux agriculteurs d'augmenter la production et la transformation des cultures de céréales et de légumineuses. DAI se réserve le droit d'accorder des subventions à tous ou une partie des candidatures soumises.

Période de d'exécution : la période d'exécution des subventions ne dépassera pas 12 à 18 mois, bien qu'en réponse à cette sollicitation, les bénéficiaires potentiels peuvent proposer leurs propres échéanciers, plans de travail et niveaux d'effort associés aux différentes composantes de l'activité conformément à l'approche proposée.

Lieu d'exécution : le lieu d'exécution est au Burkina Faso. Les bénéficiaires potentiels doivent fournir des détails sur leur approche du travail dans les zones pertinentes du pays, selon les besoins de l'activité. La ou les entreprises sélectionnée(s) rendront compte à l'équipe du programme ATI à Accra, au Ghana, en coordination avec le bureau régional de l'USAID/ Burkina Faso et de l'USAID/ SAHEL.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les demandes soumises en réponse au présent appel de demandes doivent inclure les informations suivantes conformément aux objectifs du programme ATI :

1. Description du Projet :

Le candidat doit fournir une description détaillée du projet, en précisant son objectif, ses activités et les résultats attendus. Ceux-ci doivent être conformes à l'objectif général de la subvention. *Les sections doivent être structurées comme suit : description détaillée de l'objectif/résumé, contexte, objectifs du projet, description détaillée des activités/résultats attendus.*

2. Suivi (Résultats et points de repère) :

Le candidat doit définir, dans toute la mesure du possible au stade de la demande, les résultats et les points de repère permettant un suivi de la performance en vue d'atteindre les objectifs du programme. *Veillez expliquer comment votre organisation suivra la mise en œuvre et l'exécution du projet et indiquer un ou plusieurs indicateurs par activité qui seront utilisés pour évaluer l'avancement et la performance du projet, et l'atteinte des résultats attendus.*

Le programme ATI travaillera en étroite collaboration avec le ou les acteurs du secteur privé sélectionné(s) pour élaborer un plan de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (SEA) qui mesurera les résultats attendus de cette activité et définira des indicateurs appropriés pour suivre les progrès sur la base des cadres MEL existants de l'ATI et de l'USAID et de l'approche de collaboration, d'apprentissage et d'adaptation (CLA) de l'USAID. Au minimum, les acteurs du secteur privé sélectionnés devront suivre le nombre de personnes participant à ce programme, ventilé par âge et par sexe, et leur capacité à atteindre les populations vulnérables, y compris les petits exploitants agricoles, les femmes et les jeunes. Des indicateurs supplémentaires seront convenus d'un

commun accord et inclus dans le plan SEA. Les partenaires seront tenus de conserver toutes les données pertinentes et de rendre compte des résultats sur une base trimestrielle et comme convenu avec le programme ATI. Le programme ATI effectuera des évaluations de la qualité des données, si nécessaire. Les partenaires doivent être disposés à partager les résultats pendant au moins une période de six mois après la mise en œuvre de leur subvention pour permettre au programme ATI et à l'USAID d'évaluer les résultats de l'intervention.

3. Durabilité

Le candidat doit décrire comment le projet, ou ses avantages, se poursuivra après la fin du financement de la subvention. Pour atteindre cet objectif, le candidat doit fournir la tarification de son produit financier, y compris les taux, la durée et les conditions aux emprunteurs cibles.

4. Capacité organisationnelle

La demande doit inclure des informations qui démontrent l'expertise du candidat et sa capacité à atteindre ou à dépasser les objectifs de ce programme. En outre, les bénéficiaires potentiels doivent démontrer leur capacité à promouvoir le développement agricole et à renforcer la capacité des parties prenantes de la chaîne des céréales et de la chaîne de valeur à accéder au financement.

La capacité organisationnelle devrait inclure des informations sur les systèmes de gestion sains en ce qui concerne les finances, l'administration, les politiques et procédures internes et les contrôles contre la fraude, les abus et le gaspillage.

5. Personnel

Le candidat doit proposer jusqu'à trois membres clés du personnel et décrire leurs rôles et responsabilités. Chaque candidat démontre la capacité du personnel clé à exécuter les tâches décrites dans la description du programme/cahier des charges et conformément à l'approche du candidat. DAI évaluera le CV pour déterminer les connaissances, les compétences et les capacités de l'individu. Le personnel clé est celui requis pour la mise en œuvre uniquement et n'inclut pas le personnel administratif ou de soutien.

6. Performances passées

Les candidats doivent présenter des preuves de leur expérience dans la réalisation d'activités similaires. Les candidats peuvent inclure les descriptions de deux (projets ou autres activités similaires). DAI demandera des références qui doivent inclure les noms et numéros de téléphone des clients.

7. Budget

Toutes les soumissions doivent inclure un budget complet en dollars américains et un co-investissement prouvée par l'organisation. Le candidat doit inclure dans ce budget un audit indépendant de la subvention.

8. Jalons

La demande doit contenir un tableau avec les jalons que l'acteur du secteur privé et le programme ATI suivront pendant la mise en œuvre de ce programme.

Les candidatures seront évaluées selon les critères d'évaluation énoncés ci-dessous et aux candidats compétents dont les candidatures offrent le meilleur rapport qualité-prix.

L'urgence : interventions dirigées par le secteur privé qui peuvent fournir des activités prêtes à mettre en œuvre pour aborder l'accès, la disponibilité et l'abordabilité dans les chaînes de valeur des céréales et des légumineuses.	25%
L'évolutivité : interventions inclusives et durables qui peuvent avoir un impact à grande échelle sur les chaînes de valeur des céréales et des légumineuses tout en construisant des systèmes alimentaires résilients.	25%
L'impact : interventions qui soutiennent l'entrepreneuriat, en particulier chez les femmes et les jeunes, avec un nombre élevé de personnes capables d'améliorer leurs moyens de subsistance et d'accroître la sécurité alimentaire dans tout le pays.	25%
La complémentarité : interventions en adéquation avec les valeurs de l'USAID qui consistent à promouvoir une approche basée sur le marché pour atteindre les résultats escomptés.	25%

- Le bénéficiaire potentiel aura la capacité de mener des activités avec une maîtrise du français et une bonne compréhension du Burkina Faso ainsi que des acteurs locaux du secteur agricole et une compréhension des défis liés à l'accès au crédit au Burkina Faso.

PROCESSUS DE DEMANDE

Qui peut demander la subvention?

Candidats admissibles:

- Les candidats doivent démontrer qu'ils appartiennent à l'une des catégories de bénéficiaires ci-dessous :
 - Les entreprises du secteur privé : les entreprises locales (au Burkina Faso) et internationales (en dehors du Burkina Faso). Les entreprises internationales doivent démontrer une bonne compréhension du contexte local du Burkina Faso et doivent démontrer les relations existantes avec les parties prenantes locales concernées. Préférence sera donnée aux entreprises burkinabè dans le processus de sélection
 - Les organisations étrangères (appelées ONG non américaines) : organisations à but non lucratif ou à but lucratif répondant à la définition du 2 CFR 200.47.
 - Les organisations à but non lucratif : organisations qui répondent à la définition de 2 CFR 200.70.
- En outre, un candidat doit être constitué en vertu du droit du pays dans lequel est situé son principal lieu d'activité ou ses opérations.

Candidats inadmissibles :

- Toute organisation non légalement constituée en vertu du droit du pays dans lequel est situé son principal lieu d'activité ou ses opérations.
- Toute entité répertoriée dans la liste des parties exclues du gouvernement américain.
- Toute entité incapable d'obtenir un numéro d'identification unique d'entité (UEID) ; **
- Toute entité exclue dans le système de gestion des marchés publics du Gouvernement américain.
- Toute entité gouvernementale.
- Toute Organisation internationale publique (OIP);
- Toute entité affiliée aux administrateurs, dirigeants ou employés de DAI ou du programme ATI.
- Tout projet impliquant une réinstallation involontaire, le travail des enfants ou ayant des impacts environnementaux importants.
- Toute organisation militaire.
- Toute organisation de parti politique.
- Toute entité se concentrant uniquement sur des activités religieuses.
- Des syndicats; et,
- Des individus.

Instructions et date limite de soumission des candidatures

La demande

- Les documents de candidature doivent inclure les éléments suivants :
 - Remplissez **l'annexe A. Formulaire de demande**. Cette annexe demande des informations sur la description du projet, l'effet de levier du candidat (le cas échéant), le suivi et les résultats et d'autres informations sur l'activité. Les réponses doivent être spécifiques, complètes et présentées de manière concise.
 - Remplissez **l'Annexe B. Plan de travail**. Le plan de mise en œuvre doit être détaillé et inclure les tâches, les résultats, les partenaires et les personnes responsables. La mise en œuvre ne

peut pas dépasser trois ans ou s'étendre au-delà de mars 2026. Des efforts de suivi et d'évaluation doivent également être inclus.

- Remplissez l'**Annexe C. Budget et notes budgétaires**. Dans le budget, demandez et expliquez les principaux éléments de coût requis pour le soutien. Les instructions complètes sur la budgétisation se trouvent dans l'annexe du premier onglet intitulé Instructions budgétaires. Vous devez soumettre des documents de vérification des coûts pour chaque rubrique budgétaire afin de démontrer que le montant que vous avez budgétisé est basé sur le coût réel ou le prix du marché.
 - Remplissez l'**Annexe D. Tableau des jalons**. L'activité recommande une subvention à montant fixe (FAA) comme meilleur mécanisme de subvention selon la description du programme prévue. Cela signifie que vous recevrez un montant convenu pour les jalons terminés. Cette annexe vous demande de proposer ces jalons, moyens de vérification, échéances et montant par jalon.
- Les candidatures doivent être soumises en anglais. La traduction en anglais est à la charge du candidat.
 - **Limitation des pages** : les demandes doivent être spécifiques, complètes, présentées de manière concise et ne doivent pas dépasser 10 pages (à l'exclusion des annexes).
 - Conformément à l'ADS 303.6, DAI est tenue d'établir la nationalité de l'entité du candidat pour déterminer son éligibilité à recevoir la subvention demandée. **Remplissez l'annexe A. Formulaire d'auto-certification de la nationalité du bénéficiaire**.

Instructions de soumission:

Pour être pris en considération pour l'attribution, les candidats doivent soumettre les applications complètes (y compris les annexes) au [RFA-03-Burkina Faso \(Application Submission\)](#).

Candidatures tardives

Toutes les demandes reçues avant la date limite seront examinées pour la réactivité et le mérite programmatique selon les spécifications décrites dans les présentes lignes directrices et le format de la demande. Les demandes soumises en retard ou incomplètes risquent de ne pas être prises en compte dans le processus d'examen.

INFORMATIONS SUR LA SUBVENTION ET L'ADMINISTRATION

1. Détermination de la subvention

DAI se réserve le droit de rejeter tout ou partie des demandes à tout moment pendant la phase de co-conception et d'évaluation préalable des risques. L'USAID peut également approuver ou rejeter les demandes qui lui sont soumises pour examen et approbation.

La publication du présent appel de demandes ne constitue pas un engagement d'accorder la subvention de la part de DAI, ni n'engage DAI à payer les coûts engagés pour la préparation et la soumission d'une demande. Les demandes sont soumises aux risques et aux frais du candidat.

2. INFORMATIONS SUR LA SUBVENTION ET L'ADMINISTRATION

Veillez noter que bien que l'équipe des subventions expliquera les règles et les exigences à chaque bénéficiaire, les conditions suivantes s'appliqueront :

a) *Administration de la subvention*

Les subventions accordées aux organisations américaines seront administrées conformément à la sous-partie E du 2 CFR 200, Chapitre 303 du ADS et aux dispositions standard de l'USAID pour les organisations non gouvernementales américaines. Pour les organisations non américaines, dispositions standard de l'USAID pour

les organisations non gouvernementales non américaines s'appliquent. Les candidats peuvent obtenir des copies du matériel référencé sur les sites Web suivants :

- 2 CFR 200 - <https://www.ecfr.gov/cgi-bin/text-idx?SID=0a5b7fee6378930cce72564449dd8bb7&mc=true&node=sp2.1.200.d&rqn=div6>
- Dispositions standard pour les bénéficiaires non gouvernementaux américains - <https://www.globalhealthlearning.org/sites/default/files/page-files/french-PLGHA-Standard-Provisions-US-Nongovernment-Organizations.pdf>
- Dispositions standard pour les bénéficiaires non gouvernementaux non américains - <https://www.usaid.gov/sites/default/files/2022-12/303mab.pdf>

b) Informations importantes sur la conformité de l'USAID

- **Certifications, assurances, autres déclarations du bénéficiaire et dispositions de la norme de sollicitation** - Conformément au chapitre 303.3.8 du ADS, DAI exigera que les partenaires ayant reçu la subvention soumettent des copies signées des certifications et des assurances requises. Le chapitre 303 du ADS peut être consulté sur le site Web suivant : www.usaid.gov/sites/default/files/documents/303.pdf.
- **Identifiant unique d'entité (SAM)** - À compter du 4 avril 2022, les entités faisant affaire avec le gouvernement fédéral utiliseront l'identifiant unique d'entité (SAM) créé dans (www.sam.gov). L'Identifiant unique d'entité (SAM) est une valeur alphanumérique de 12 caractères gérée, accordée et détenue par le gouvernement américain. Cela permet au gouvernement de rationaliser le processus d'identification et de validation des entités, ce qui rend les transactions avec le gouvernement fédéral plus facile et moins fastidieux pour les entités. Toutes les organisations étrangères qui reçoivent une subvention d'une valeur de 25 000 USD et plus et toutes les organisations américaines qui reçoivent une subvention de quelque valeur que ce soit sont tenues d'obtenir un identifiant d'entité unique (SAM) et de compléter l'enregistrement complet sur www.sam.gov. Les organisations sont exemptées de cette exigence si le revenu brut reçu de toutes provenances au cours de l'année d'imposition précédente était inférieur à 300 000 USD. DAI exige que les candidats de subvention signent la déclaration d'autocertification si le candidat demande une exemption pour cette raison.
- **Image de marque et marquage** - Toutes les subventions d'assistance parrainées par l'USAID sont tenues de respecter les exigences en matière d'image de marque et de marquage conformément au chapitre 320 du ADS. Le chapitre 320 du ADS est disponible sur le site Web suivant : <https://www.usaid.gov/about-us/agency-policy/series-300/320>. Le plan de marquage du programme ATI permet le co-marquage avec le bénéficiaire et l'USAID. L'activité doit approuver tous les documents de communication produits dans le cadre de cette subvention avant l'impression ou la publication. Les bénéficiaires doivent suivre les directives énoncées dans le manuel des normes graphiques de l'USAID et dans le manuel des normes graphiques de Prosper Africa qui l'accompagne intitulé [USAID Graphic Standards Manual and Partner Co-Branding Guide | Branding | U.S. Agency for International Development](#) (Manuel des normes graphiques de l'USAID) and [Prosper Africa Graphic Standards Manual | Prosper Africa | U.S. Agency for International Development \(usaid.gov\)](#) (Manuel des normes graphiques).
- **Procédures environnementales** - L'impact des activités de l'USAID sur l'environnement et la durabilité environnementale doit être une considération centrale lors de la conception et de la mise en œuvre d'une activité. Les impacts environnementaux potentiels de la subvention doivent être identifiés avant qu'une décision finale ne soit prise et des garanties environnementales appropriées doivent être adoptées pour toutes les activités. Le bénéficiaire doit se conformer aux réglementations environnementales du pays hôte, sauf indication contraire écrite de l'USAID. En cas de conflit entre le pays hôte et la réglementation de l'USAID, cette dernière prévaudra. Aucune activité financée au titre de cette subvention ne sera mise en œuvre à moins qu'une détermination de seuil environnemental, telle que définie par 22 CFR 216, n'ait été atteinte pour la subvention, ne soit correctement documentée et signée par le Responsable de l'environnement du bureau. Le chapitre 200 du ADS peut être trouvé sur le site Web suivant : <https://www.usaid.gov/environmental-procedures/laws-regulations-policies/22-cfr-216>
- **Exigences en matière de rapports** - Les rapports sur la mise en œuvre du projet seront déterminés en fonction des activités prévues et de la délimitation des rôles et des responsabilités. Il y aura des

rapports de jalons, des rapports d'étape trimestriels, des rapports environnementaux et un rapport final sur la subvention. Un plan de suivi et d'évaluation des performances avec des indicateurs et des cibles sera également convenu. Les bénéficiaires de la subvention devront faciliter le suivi **pendant et après la durée de la subvention jusqu'en juin 2026** en mettant les informations pertinentes à la disposition du personnel de DAI.

- **Paiements et utilisation des fonds** - Le programme effectuera des paiements de subvention en **devise locale**. Le bénéficiaire de la subvention doit utiliser les fonds fournis exclusivement pour les activités spécifiées dans la description du programme. Le détournement des fonds de la subvention vers d'autres utilisations entraînera l'annulation de la subvention et la récupération des fonds versés au bénéficiaire de la subvention.
- **Utilisations autorisées des revenus du programme** - Le bénéficiaire devra rendre compte des revenus du programme conformément au 2 CFR 200.307. Conformément au paragraphe 2 CFR 200.307 (e)(2), les revenus du programme gagnés dans le cadre de cette subvention seront ajoutés aux fonds engagés par DAI et le bénéficiaire dans le projet ou le programme et utilisés pour poursuivre les objectifs éligibles du projet ou du programme. En outre, conformément au 2 CFR 200.307 (e)(3), les revenus du programme peuvent être utilisés pour financer la part non fédérale du projet ou des objectifs.
- **Pays interdits** - Le gouvernement américain ne fait pas d'affaires avec, c'est-à-dire qu'il n'achète pas de biens ou de services auprès d'une source, d'une nationalité et d'un pays interdits. La liste actuelle des pays soumis à des sanctions globales comprend le Cuba, l'Iran, la Corée du Nord et la Syrie.
- **Biens non admissibles, restrictions et coûts non admissibles** - Les fonds de subvention fournis aux termes du présent accord ne doivent pas être utilisés pour financer l'un des éléments suivants :
 - Biens ou services qui doivent être utilisés principalement pour répondre aux besoins militaires ou pour soutenir la police ou d'autres activités d'application de la loi,
 - Équipement de surveillance,
 - Équipement, recherche et / ou services liés à la stérilisation involontaire ou à la pratique de l'avortement en tant que méthode de planification familiale,
 - Équipement de jeu, fournitures pour les installations de jeu ou tout hôtel, casino ou hébergement dans lequel des installations de jeu sont ou devraient être situées,
 - Les activités qui dégradent considérablement les parcs nationaux ou les aires protégées similaires ou qui introduisent des plantes ou des animaux exotiques dans ces aires, ou
 - Établissement ou développement de toute zone franche d'exportation ou zone désignée où les lois du travail, environnementales, fiscales, tarifaires et/ou de sécurité du pays dans lequel cette activité a lieu ne s'appliqueraient pas.
 - Produits pharmaceutiques ou pesticides (peut être autorisé avec approbation écrite)
 - Équipement d'exploitation forestière,
 - Produits de luxe (y compris boissons alcoolisées et bijoux),
 - La création ou l'expansion de toute entreprise qui exportera des matières premières qui sont susceptibles d'être excédentaires sur les marchés mondiaux au moment où cette production devient effective et qui sont susceptibles de causer un préjudice substantiel aux producteurs américains,
 - Les activités qui entraîneraient la perte de terres forestières en raison de l'élevage, de la construction ou de l'entretien de routes, de la colonisation de terres forestières ou de la construction de barrages ou d'autres structures de contrôle de l'eau,
 - Les activités susceptibles d'avoir un effet négatif important sur l'environnement, y compris l'un des éléments suivants (dans la mesure où ces activités sont susceptibles d'avoir un impact négatif important sur l'environnement) :
 - Activités susceptibles de dégrader la qualité ou la capacité de renouvellement des ressources naturelles.
 - Activités susceptibles de dégrader la présence ou la santé des écosystèmes ou de la biodiversité menacés.
 - Activités susceptibles de dégrader la viabilité à long terme de la production agricole ou forestière (y compris par l'utilisation de pesticides).
 - Activités pouvant entraîner la dégradation des systèmes communautaires et sociaux, notamment l'approvisionnement en eau potable, l'administration des terres, la santé et le bien-être des communautés ou l'harmonie sociale.

- Les activités susceptibles d'entraîner la perte d'emplois aux États-Unis en raison de la délocalisation ou de l'expansion en dehors des États-Unis d'une entreprise située aux États-Unis, ou
- Les activités dont le bénéficiaire sait qu'elles sont raisonnablement susceptibles de contribuer à la violation des droits des travailleurs internationalement ou localement reconnus
- Créances irrécouvrables
- Contributions ou dons
- Coûts de recherche et développement reportés
- Frais de représentation ou de lobbying
- Amendes ou pénalités
- Goodwill
- Intérêts (Intérêts sur les impôts, droits d'émission d'actions, coût du financement ou du capital de refinancement)
- Coûts des relations publiques et de la publicité
- Fêtes ou pique-niques d'entreprise
- Impôts (tels que l'impôt sur le revenu/bénéfice) et BÉNÉFICES
- Pots-de-Vin
- Biens ou services de fournisseurs ou de particuliers faisant l'objet d'une interdiction sur SAM.gov
- Biens ou services dont la source, l'origine, le transport ou la nationalité proviennent d'un pays interdit – actuellement l'Iran, la Corée du Nord, la Syrie et Cuba.
- Coûts qui sont payés par un autre donateur ou une autre source de financement, y compris d'autres financements du gouvernement américain (c'est-à-dire une répartition disproportionnée des coûts entre plusieurs donateurs)
- Coûts achetés auprès de fournisseurs, d'employés ou d'autres sources ayant des conflits d'intérêts.
- Paiements à un fonctionnaire

La publication du présent appel de demandes ne constitue pas un engagement d'attribution de la part de DAI, ni n'engage DAI à payer les coûts engagés pour la préparation et la soumission d'une demande. En outre, DAI se réserve le droit de rejeter tout ou partie des candidatures reçues. Les candidatures sont déposées aux risques du candidat. Tous les frais de préparation et de soumission sont à la charge du candidat.

DAI et l'USAID se réservent le droit de financer tout ou partie des demandes reçues.